

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A2026-38-DGS
NOMINATION DE MADAME LYDIE SAINT-MARC
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DE CRÉPY-EN-VALOIS**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L123-6,

Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL2026-04-07 en date du 10 avril 2026, fixant la composition du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale,

Vu la proposition du Secours catholique,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Madame Lydie SAINT-MARC est nommée membre du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Crépy-en-Valois pour la durée du mandat en cours.

Article 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

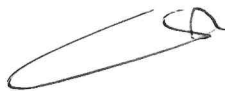
Article 3

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié dans les conditions habituelles et transmis au représentant de l'Etat dans l'arrondissement de Senlis.

Fait à Crépy-en-Valois, le 20 avril 2026.

Notification
(date et signature)

le 29/04/2026



Gabriel MELAÏMI
Maire de Crépy-en-Valois



PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

28 AVR. 2026